

BAREME D'HONORAIRES DU 1^{ER} JANVIER 1999 COMPLETE LE 10 OCTOBRE 2000, LE 26 AVRIL 2001, LE 31 JANVIER 2002, LE 30 AOUT 2002, 28 NOVEMBRE 2006 ET LE 23 MARS 2007, LE 07 NOVEMBRE 2008, LE 04-01-2014

LOCATION

Pour les locations assujetties à la loi du 6 Juillet 1989 :

Pour les villes en zone tendue

Pour les locataires
Montage du dossier, rédaction du bail, visite 10 € le m²
Etats des lieux 3€ le m²

Pour le propriétaire
Montage du dossier, rédaction, visite 10 € le m²
Etat des lieux 3€ le m²
Frais de négociation et d'entremise 200€ pour le studio et type 1

100€ pour le
type 2 et +

Pour les autres locations hors zone tendue

Pour les locataires
Montage du dossier, rédaction du bail, visite 8 € le m²
Etats des lieux 3€ le m²

Pour le propriétaire
Montage du dossier, rédaction, visite 8 € le m²
Etat des lieux 3€ le m²
Frais de négociation et d'entremise 250€ pour le studio et type 1

150€ pour le
type 2 et +

Garage et Parking

Pour les locataires → Montage du dossier, rédaction du bail, visite et état des lieux : forfait de 100 €
Pour le propriétaire → Montage du dossier, rédaction du bail, visite et état des lieux : forfait de 100 €

Locaux à usage professionnel ou commerciaux

Pour les locations à usage professionnel ou commercial les honoraires sont calculés sur la base du loyer annuel hors taxes :

20% hors taxes à la charge du bailleur
20% hors taxes à la charge du preneur

Honoraires de rédaction de bail commercial (sans négociation): 1 mois de loyer hors taxes avec un minimum de 500.00 € hors taxes.

GESTION

Nos honoraires sont de 7,20 % TTC sur les sommes encaissées
Assurance loyers impayés et détériorations immobilières 2.95 % TTC des sommes encaissées

VENTE (LOGEMENTS)

Les honoraires de vente sont à la charge du vendeur (précision du 26.04.2001) ou à la charge de l'acquéreur en cas de mandat de recherche, ils s'élèvent à :

Jusqu'à 38.100 € (soit 219.919,62 FF)	3.115 € TTC
Jusqu'à 45.700 € (soit 299.772,35 FF)	3.815 € TTC
Jusqu'à 61.000 € (soit 400.133,77 FF)	4.620 € TTC
Jusqu'à 68.600 € (soit 449.986,50 FF)	5.320 € TTC
Jusqu'à 84.000 € (soit 551.003,88 FF)	6.125 € TTC
Jusqu'à 99.000 € (soit 649.397,43 FF)	7.630 € TTC
Au-delà	7% TTC

Les expertises sont facturées en fonction du temps passé, avec un minimum de 183 € TTC.

VENTE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

7 % hors taxes du prix de vente

SYNDIC

152 € TTC du lot par an
Pour les copropriétés inférieures ou égales à 12 lots, les honoraires seront de 183 € TTC du lot avec un minimum de 1.300 € TTC

DECLARATION FISCALE

Etablissement des déclarations de revenus fonciers 28 €
TTC